

Fort de Vaujours : Observations après le rapport de la commission d'enquête publique

Radioactivité	<p>Les manipulations de terres superficielles sur les zones à défricher ne sont pas suffisamment contrôlées pour s'assurer qu'il n'y ait pas de risque radioactif (CRIIRAD)</p> <p>Le contrôle du Gypse extrait n'est pas finalisé sur les convoyeurs (ASN)</p>
Biodiversité	<p>La commission d'enquête reconnaît un impact sur les <u>continuités écologiques</u>, mais ne propose qu'une « <i>rustine petit bras</i> » en demandant de ne réduire le défrichement que sur 1,7 ha.</p> <p>Les <u>compensations</u> consécutives aux défrichements nécessaires à l'exploitation de la carrière, seront réalisées sur le site de la Plaine de Pierrelaye, à plus de 35 kilomètres de Vaujours. Ils sont totalement inadaptés et ne bénéficieront pas aux habitants du territoire.</p> <p>Le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) a émis deux avis défavorables concernant les mesures destinées à la protection des <u>espèces protégées</u> (Chiroptères)</p>
Avis des collectivités	<p>Les avis défavorables des communes limitrophes et de l'EPT Grand Paris Grand Est, pour lequel le Fort de Vaujours est sur le périmètre, montrent un refus unanime des populations concernées par le projet et pour ce type d'exploitation.</p>
Ressources, alternatives et substitution	<p>Voir les avis de la MRAe :</p> <p>La MRAe demandait dans son avis des justifications sur la mobilisation des ressources adjacentes et la nécessité d'un tableau comparatif permettant de mesurer objectivement les avantages/inconvénients environnementaux et pas seulement économiques du projet proposé par rapport à une solution en exploitation souterraine : ces justifications n'ont jamais été apportées sinon très mal faites ou « biaisés » (Source MRAe)</p> <p>L'exploitation en souterrain, comme c'est le cas pour l'exploitation sous le bois de Bernouille depuis 30 ans, ne met en péril ni les emplois ni l'activité économique de Placoplatre sur le site de Vaujours.</p> <p>L'exploitation en souterrain peut être engagée dès aujourd'hui, comme ce sera à terme le cas pour l'exploitation des ressources sous la Forêt de Bondy.</p> <p>La mise en œuvre du recyclage du plâtre dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) et économie des ressources naturelles (Sobriété), est devenue une obligation réglementaire tout aussi stratégique que l'exploitation des réserves de gypse.</p> <p>La concertation qui a précédé l'enquête publique n'a jamais voulu présenter les alternatives à l'exploitation à ciel ouvert, alors que ce doit être le principe même de la concertation. Pour exemple, sur une concertation en cours en Seine-et-Marne, sous l'égide de la CNDP, 9 scénarios sont proposés qui permettent un vrai débat.</p> <p>Le rôle de l'Etat.</p> <p>La Seine-Saint-Denis n'est pas dotée d'un <u>Schéma Départemental des Carrières</u> alors que le gypse est considéré pourtant sur son territoire comme ressource stratégique. Cette absence de schéma associé à un Schéma Régional (SRC) en panne depuis 2020, n'a pas permis d'apporter la connaissance exacte des ressources disponibles et les moyens de préserver l'accès à ces ressources.</p> <p>De la même manière, comme le stipule l'article R.122.5 du Code de l'Environnement, les études d'impact qui précisent les effets sur « <i>la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage</i> » n'ont ainsi pas pu être mis en balance de manière objective par rapport aux seuls impératifs économiques.</p>

Climat et GES	Pour atteindre le Gypse et combler le « trou » qui découlera de son extraction, on va déplacer l'équivalent des déblais du métro du Grand Paris Express (de l'ordre de 47 Millions de tonnes/hors démolitions) dont l'impact sur la production de GES est primordial.
	L'estimation des émissions de GES est totalement sous-estimée, malgré l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé..
	La reconstitution de la biodiversité dans 30 ans ne peut pas être acceptable dans l'urgence de lutte contre le réchauffement climatique qui est déjà en retard
	Malgré des normes réglementaires contrôlées, l'impact sur la santé des habitants riverains ne peut pas être considéré comme négligeable (poussière (<i>voir Bois-Fleuri avec carrières en activité</i>), bruit, qualité de l'air)
Paysage	Les vues paysagères sont « mensongères » alors que la poursuite de l'exploitation sur Courtry n'est pas certaine et nécessitera une nouvelle autorisation.
	La démolition du Fort Central n'est pas certaine non plus, et s'avère en particulier très délicate (Radioactivité/Energie/GES/Déblais)
Réhabilitation du site	Les différents « Plans Verts » de l'Etat seraient parfaitement adaptés à la réhabilitation de cette friche, alors que c'est l'Etat lui-même qui a pollué le site par l'intermédiaire du CEA. Ce n'est pas à Placoplatre d'assurer cette dépollution
Le chantage de Placoplatre	Le chantage à l'emploi, alors que l'exploitation de Bernouille démontre que l'exploitation en souterrain ne gêne pas le fonctionnement de l'usine de Vaujours
	Placoplatre se défend sur les investissements réalisés pour les démolitions : « <i>On n'a pas investi sur les démolitions pour faire une exploitation en souterrain</i> ». Les démolitions devaient être intégrées dans le projet global d'autorisation de la carrière, ce que les services du préfet n'ont pas voulu accepter, malgré l'insistance des associations.